Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 6 février 2024

Extrait du registre des
Délibérations

n° 24.024

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusées :	2
Absent :	1

Objet : **Approbation du projet sportif municipal 2024-2026**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le trente et un janvier deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT[1], Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Patrick DUBOIS, Sophie MINE[2], Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Frank GUEX[3], Sophiane TERCHOUNE[4], Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Julie OZENNE, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Joël GRUERE	par Fouad SARI
Leila SAÏD	par Colette KOEBERLE
Marième GADIO	par Michelle LEROY
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Elisabeth LEGRADE	par Fernando PEREIRA
Gabin ABENA	par Thomas CHAZAL
Djamila RAMIREZ	par Virginia VITALINO
Florian GOURMELON	par Dominique DEVERNOIS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Patrice ALLIO	par Julie OZENNE
Bouchra KHIAR.	par Samia CARTIER.

EXCUSÉES : Faten BENAHMED
Fanny KARANI.

ABSENT : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur ALLEOS est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

[1] Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats -
[2] Arrivée à 19 h 15 avant que ne s'engagent les débats
[3] Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats
[4] Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats

Direction des Sports
Affaire suivie par : V. VIRGAL

Conseil Municipal du 6 février 2024

Délibération n° 24.024

Approbation du projet sportif municipal 2024-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Sport ;

Vu la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France ;

Vu la stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 ;

Vu le diagnostic territorial du Sport de la Région Île de France de décembre 2021 ;

Vu le projet sportif territorial « Stratégie Région Île de France 2022-2026 » de l'Agence Nationale du Sport de mars 2022 ;

Vu la nouvelle politique sportive départementale 2023-2028 de décembre 2022 ;

Vu la labélisation « Centre de préparation des jeux » du Dojo Marc Alexandre, obtenue par la ville en mai 2021 ;

Vu la labélisation « Terre de jeux 2024 », obtenue par la ville en mai 2022 ;

Considérant la richesse du tissu associative sportif de la ville ;

Considérant que le sport est au cœur des politiques publiques que la ville mène au quotidien et qu'il est donc important de définir les grands axes qui constitueront la politique sportive municipale jusqu'en 2026 ;

Considérant que les six axes du Projet sportif municipal fixeront les orientations prioritaires sur lesquelles seront engagés les moyens et les ressources de notre collectivité et auxquelles devront adhérer les différents partenaires :

- Axe 1 : maintenir et développer la richesse de l'offre sportive et sa variété
- Axe 2 : encourager la pratique d'une activité physique et sportive des publics spécifiques
- Axe 3 : accompagner et soutenir les associations sportives
- Axe 4 : développer des actions sport/santé
- Axe 5 : participer au rayonnement de la commune au travers de l'organisation d'évènements sportifs
- Axe 6 : renforcer le lien entre le sport et les études ;

Considérant que le projet sportif municipal est joint en annexe de la présente délibération ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE le Projet sportif municipal 2024-2026, joint en annexe.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20240206-24-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2024
Affichage : 07/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 07/02/2024